

## DÉCHETS MÉNAGERS

# SEUS DÉCHETS MAIS CE FOUR

Dès l'été prochain, le four de l'unité de valorisation énergétique (UVE) fonctionnera en continu à 1 000 degrés.

Si le dossier de l'unité de valorisation énergétique a été « totalement » consacré à La Chapelle-Saint-Luc - baptisée Valadisa - a priori à 3 de kilomètres devant de long mois, l'énergie est désormais sur le site aux travaux de finition d'une structure imposante de par sa taille et par la complexité des process qu'elle renferme. Car une UVE, c'est un four capable des déchets, mais c'est bien plus que cela. C'est aussi un ensemble de phases d'investissement qui s'étend à hauteur de millions de tonnes de déchets, en récupérant tout ce qui peut l'être et en produisant de la chaleur et de l'électricité.

## QUINZE MOIS DE RETARD À CAUSE DE CONCRÈTE

« C'est chantier a été lancé en octobre 2018 pour une durée de vingt-cinq mois. Nous avons quatre mois de retard à cause du confinement. Il faut noter que ce chantier avait été travaillé l'économie locale avec une assistance d'entreprises et près de deux cents salariés », explique Christian Buard. Le nouveau président du Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube (SODEA), successeur à ce poste de Christian Buegler, il annonce que les phases d'essai à

1000° sont en cours. Autrement dit, les travaux sont en place et les essais ont lieu sans traitement de déchets. C'est en compagnie de Laurent Naudin, le directeur secteur Aube-Vienne du groupe Veolia, que le cœur de cet UVE a été démonté vers quelques jours. Veolia avait été retenue par une procédure de conception de valeur public pour la conception, la construction, l'exploitation et le financement au « risque et pénis ». Un investissement de 62 millions d'euros, conçu pour fonctionner au moins quarante ans, et qui doit être financé et amorti sur vingt-cinq ans.

## Premiers déchets incinérés le 11 janvier

Dès le début du mois de janvier, arriveront de site les déchets les premiers cartons de déchets. C'est à ce moment que débutera la incinération en température du four. Le 11 janvier, les premiers déchets seront incinérés pour au moins 1 500 tonnes de fonctionnement en continu, soit 42 jours. La première pulvérisation est programmée dès le mois d'avril à janvier 7 juillet lorsque pourront être traités les déchets dans un fonctionnement

régulier. Avant cela, un organisme extérieur a été « totalement » consacré à La Chapelle-Saint-Luc - baptisée Valadisa - a priori à 3 de kilomètres devant de long mois, l'énergie est désormais sur le site aux travaux de finition d'une structure imposante de par sa taille et par la complexité des process qu'elle renferme. Car une UVE, c'est un four capable des déchets, mais c'est bien plus que cela. C'est aussi un ensemble de phases d'investissement qui s'étend à hauteur de millions de tonnes de déchets, en récupérant tout ce qui peut l'être et en produisant de la chaleur et de l'électricité.

25 tonnes de déchets chaque heure le cœur du fonctionnement du Valadisa étendu entièrement dans le transfert des déchets vers le four en acier. De conception française - et de marque Martin - il assurera le fonctionnement en continu à 1 000 degrés. Il fonctionnera 24 heures sur 24 et 360 jours par an. Il pourra alors traiter 75 tonnes de déchets chaque heure.

L'une des spécificités de cet UVE n'est autre que sa capacité à gérer de la chaudière et de l'électricité via une énergie turbine. Le successeur au réseau de chauffage de La Chapelle-Saint-Luc doit intervenir à l'automne 2022, après un record de 400 mètres. Michelin sera allié avec le groupe Colas et un turbo-alternateur de 6 mégawatts, l'équivalent de trois moteurs. UVE pourra fournir 60 mégawatts en Aube, soit à l'échelle pour 8 500 habitants - a confirmé Laurent Naudin. Il n'est pas d'étonner que la production d'énergie électrique soit au moins 100 000 habitants. ■

Jean-François Gaudin



Laurent Naudin, le directeur de secteur Aube-Vienne, chef de projet UVE Valadisa. Devant lui sont capables d'incinérer 25 tonnes de déchets chaque heure, et jusqu'à 55 000 à 60 000 tonnes par an. Photo: Jérôme BRILLI

## Chasses vaurien

Le 4 janvier, aux lors le nettoyage du réseau de distribution de la chaudière pour le débarrasser de toutes les impuretés. A priori, tout sera mis en œuvre pour que cela ne lèse pas de brut, assure Veolia.

## TRANSFERT DES DÉCHETS

# 42 camions arriveront ici chaque jour

Le cheminement des 42 camions arrivant chaque jour par la route - et non pas par le cœur de La Chapelle-Saint-Luc - se passe dès l'arrivée au site de l'UVE par la pente. Il s'agit soit de tonnes remorquées de 40 tonnes, soit de bennes entre 19 et 26 tonnes.

« Ces camions seront fermés, mais, tout ce qui est contenu dans le camion. On s'assure d'ailleurs, dès l'arrivée, qu'il ne contiennent pas de déchets radioactifs provenant notamment du secteur médical », indique Laurent Naudin. « Si une détection de radioactivité devait intervenir, un protocole est prévu débiter par une phase d'attente, certains déchets perdant très vite leur radioactivité. A défaut, contact est pris avec l'Andra (Agence nationale de gestion des déchets radioactifs) qui prendra ces déchets en charge.



Les déchets seront déposés par les camions dans cette salle - appelée - de base de 2500 m².

## QUELS SONT LES RISQUES DE POLLUTION ?



Un chemin haut de 42 mètres s'étend au cœur de l'UVE.

C'est sans doute la question majeure des riverains chapellois : cette installation risque-t-elle de polluer ? La réponse du chef de Veolia est claire. Une réponse négative, ce qui ne veut pas dire pour autant que rien ne soit de la chaudière de 42 mètres de hauteur lorsque, dès l'été prochain, l'UVE sera en fonctionnement. « L'écoulement des rejets atmosphériques est de 20 à 75 % en dessous de ces rejets européens. Le résultat, c'est qu'il n'y aura pas de risque sur l'environnement ni sur la santé humaine. Et d'ailleurs, les contraintes posées sur notre UVE sont bien supérieures à base d'autres activités industrielles. Des contraintes doublées, ce qui va limiter encore plus les quantités émises », confie Laurent Naudin. Mais certes, des très émergent au début de la construction - métaux, diamant... - les rejets seront mesurés en continu. Les gaz issus de la combustion sont passés dans un électrofiltre puis d'un filtre à manches en série sur le circuit de fumées, permettant d'éliminer la plus grande partie des éléments chimiques et de récupérer des particules qui seront stockées dans des installations rigoureusement adaptées », explique le directeur de site Valadisa. « Une directive impose par ailleurs de mesurer les conditions d'atmosphère des installations telles que la météo des que sont publiées les conclusions sur les meilleurs techniques disponibles. Autrement dit, Valadisa devra adapter dès que de nouvelles normes seront adoptées », poursuit-il. Autre garantie apportée par Veolia, il ne devrait pas y avoir d'émissions autour des bâtiments - car il s'agit d'un système d'aspiration d'air.

## MÉNAGEMENT DE VOIRIES

# 12 000 tonnes de mâchefers par an

Ne rien perdre, récupérer au maximum ce qui résultera de la combustion des déchets ménagers. C'est ce qui va permettre de collecter chaque année plus de 12 000 tonnes de mâchefers.

« C'est ce qui va permettre de collecter chaque année plus de 12 000 tonnes de mâchefers, des résidus solides qui serviront pour les travaux publics de reconstruction de voirie ainsi qu'à la réhabilitation de talus. « Un travail d'ouvrage est effectué sur ces mâchefers pour les rendre conformes et pouvoir les utiliser pour la voirie, quel que soit le lieu. Un process permet pour cela de retirer les métaux ferreux ainsi que les métaux non ferreux », explique Laurent Naudin. Concrètement, cela signifie qu'environ 1 300 tonnes de ces résidus issus des déchets incinérés seront orientés chaque année vers des filtres de recyclage spécifiques pour ce type de matériaux.



C'est ce qui - par ce que les mâchefers sont considérés dans le secteur.

## COMMENT PASSER DE 77 000 TONNES DE DÉCHETS À 60 000 TONNES ?

Le défi que doivent relever les producteurs de déchets, en ce qui concerne les 77 000 tonnes de déchets ménagers. Si on devait se contenter de la diminution régulière de la production de déchets, au rythme actuel de 1,67 % par an, en abandonnant l'objectif en 2037. C'est évidemment pas envisageable. « Ces efforts doivent notamment se porter sur les déchets verts, mais de cuisine, domestique alimentaire aussi, qui représentent 30 % du volume global. Des efforts doivent aussi être fournis par rapport au emballage et en faveur du compostage », explique Pierre Desdès, en chef de la communication au sein du Syndicat départemental d'élimination des déchets de l'Aube.

Des efforts d'ailleurs plus importants à réaliser en milieu urbain où les réflexes peuvent être différents, notamment en matière de compostage. « Il faut d'ailleurs le thème de la campagne de communication qui vient d'être lancée dans l'agglomération troyenne sur les axes de bus et qui se poursuit sur les réseaux et dans les écoles. Christian Buard reconnaît que des efforts ont déjà été réalisés au fil des ans. On est ainsi passé dans l'Aube en quelques années de 350 kilos d'ordures ménagères par habitant à 249 kilos aujourd'hui. « Mais cet objectif est bien sûr à atteindre les quantités globales de près de 22 000 tonnes, d'autant que l'investissement à Montesson ne sera plus possible après le fin 2027 », poursuit le président du SODEA. L'un des arguments avancés par le syndicat départemental est aussi l'absence financière. Actuellement, la taxe pour l'ordure ménagère (TOM) - la taxe générale sur les activités polluantes) est de 19 euros la tonne. En 2023, la taxe est imputée au montant d'emballages passés à 45 euros la tonne. « Avec l'UVE, nous allons être fin prochain à 3 euros la tonne, et à 15 euros en 2025 », résume Christian Buard.



Il se fait aussi aussi.